

> Intitulé de l'emploi

Responsable des constructions

> Autres appellations

- Directeur/responsable des bâtiments
- Directeur/responsable des travaux de bâtiment
- Directeur/responsable des programmes de bâtiment

> Définition synthétique

Le responsable des constructions propose et met en œuvre la planification stratégique des opérations de construction de bâtiments neufs ou d'intervention lourde sur bâtiments existants, au niveau administratif, financier et technique.

> Activités principales

- Traduction opérationnelle des orientations stratégiques, définies par le maître d'ouvrage, sur le patrimoine bâti de la collectivité en matière de construction neuve ou d'intervention sur existant
- Montage, planification, coordination d'opérations de construction de bâtiments neufs et d'intervention lourde
- Organisation et management de la direction, du service ou de l'équipe chargée de la conduite d'opération et/ou de la maîtrise d'œuvre des opérations
- Coordination des services et des partenaires impliqués dans la réalisation des projets
- Contrôle et mise en œuvre des procédures mettant en jeu la conformité réglementaire du patrimoine existant (prévention santé, sécurité, installations classées pour la protection de l'environnement, etc.) et la responsabilité civile ou pénale de la collectivité ou de ses agents
- Proposition et mise en œuvre de la politique d'optimisation de la qualité environnementale et énergétique des bâtiments
- Représentation du maître d'ouvrage (personne responsable des marchés, signataire des demandes de permis de construire, etc.)
- Gestion des relations avec les utilisateurs et les usagers

> Compétences requises

Savoir :

- Technologie et normes en bâtiment et génie civil
- Réglementation des marchés publics (Code et cahier des clauses administratives générales)
- Outils de diagnostic et de gestion du patrimoine
- Outils de pilotage opérationnel des activités (tableaux de bord) et de planification de projets)
- Comptabilité publique
- Documents d'orientation générale locaux ou territoriaux (plan de développement urbain (PDU), schéma de cohérence territoriale (SCOT), etc.)
- Droit de la construction
- Principes de la démarche haute qualité environnementale (HQE)
- Techniques d'animation, de médiation et de résolution de conflits

Savoir-faire :

- Rédiger des rapports de présentation et de synthèse et des rapports d'activités
- Définir des objectifs et des missions prioritaires
- Organiser et optimiser des procédures administratives
- Manager des équipes et des projets par objectifs
- Identifier, suivre et contrôler des indicateurs et ratios qualité, coûts, délais
- Planifier
- Appliquer et veiller au respect des normes et procédures

Comportements professionnels :

- Autonomie
- Rigueur et sens de l'organisation
- Sens des responsabilités
- Bon relationnel et disponibilité
- Adaptabilité

> Conditions particulières d'exercice

- Interactions très fréquentes (téléphone, courriels, réunions, déplacements)
- Horaires atypiques liés aux contraintes des intervenants extérieurs et des décideurs
- Polyvalence

> Tendances d'évolution

Facteurs clés à moyen terme (3-5 ans) :

- Intégration d'outils informatisés de suivi de projets et de synthèse automatique d'information (tableaux de bord)
- Prise en compte des paramètres de qualité environnementale dans le programme et l'analyse des études (mise en œuvre de la démarche HQE)
- Évolution de la réglementation calédonienne (marchés publics, environnement, santé, sécurité, normes de construction, urbanisme, etc.)

Impacts sur l'emploi (qualitatif) :

- Qualification exigée en informatique
- Travail sur écran généralisé
- Formation complémentaire nécessaire sur la prise en compte des paramètres de qualité environnementale (thermique, maintenance, etc.)
- Formation au management de la qualité, certification
- Veille technique et juridique indispensable
- Formations complémentaires fréquentes au fur et à mesure de l'évolution réglementaire

> Proximité avec d'autres emplois

- Directeur des services techniques
- Responsable d'opérations en infrastructures
- Responsable urbanisme et aménagement